

Messages de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

15 mars 2019

Toiture enneigée???

La Régie du bâtiment demande la collaboration de la Municipalité afin de recommander aux citoyens le déneigement de leur toitures, des sorties de secours de leurs bâtiments, de leur balcons, remises, garages, etc...

Au cours de l'hiver, lors de redoux ou de pluie, on constate une augmentation de la densité de la neige qui devient alors plus lourde. Faites appel à un spécialiste qui disposera des méthodes et équipements appropriés.

Soyez attentifs aux signes précurseurs d'un affaissement. Des fissures peuvent apparaître sur les murs intérieurs, des portes peuvent se coincer, etc... Si de tels signes sont constatés, il faut déneiger la toiture, peu importe la quantité de neige présente.

Il est de la responsabilité du propriétaire d'assurer la sécurité des personnes qui fréquentent leurs bâtiments, y travaillent ou y accèdent.

IMPORTANT RAPPEL **CONCERNANT LES BACS BLEUS ET LES BACS VERTS**

- Déneigez vos bacs avant de les mettre au chemin;
- Ne mettez pas de cendre directement dans les bacs verts, utilisez un sac;
- N'attachez pas de corde aux couverts de vos bacs, elles risquent de se coincer dans l'engrenage du camion et altérer le matériel.

À DÉFAUT DE RESPECTER CES CONSIGNES,
VOS BACS POURRAIENT NE PAS ÊTRE RAMASSÉS.

CHRONIQUE VERTE



VOLUME 10, NUMÉRO 3 MARS 2019

ZÉRO DÉCHET : SES 5 RÈGLES ET SES BIENFAITS

Il va sans dire, le mouvement *Zéro déchet* prend de l'ampleur au Québec, mais aussi chez nous, en Abitibi-Ouest. Mais qu'est-ce que le *Zéro déchet*? Voici les 5 règles de ce mouvement et des exemples concrets à appliquer au quotidien.



Refuser (ce dont nous n'avons pas besoin)

Refusez les objets superflus qui s'insinuent dans votre vie. On pourrait en recycler la majorité, mais le zéro déchet vise plutôt à enrayer ces objets inutiles. Par exemple, refusez les articles en plastique à usage unique, les tasses jetables, les échantillons, les articles promotionnels inutiles et encombrants.

Réduire (ce dont nous avons besoin)

Réduire, c'est s'attaquer au cœur du problème des déchets et de prendre en considération les conséquences environnementales de la consommation. Remettez-vous en question : en avez-vous réellement besoin? Aussi, vous pouvez aussi réduire les emballages, acheter en vrac, imprimer moins, etc.

Réutiliser (ce que nous consommons et ne pouvons ni refuser ni réduire)

À ne pas confondre avec recycler. Réutiliser consiste à maximiser l'utilisation d'un produit et prolonger sa durée de vie. Cherchez des produits réutilisables, rechargeables, réparables, durables et polyvalents.

Recycler (ce que nous ne pouvons ni refuser, ni réduire, ni réutiliser)

Apprenez bien ce qui est accepté dans le bac bleu et à l'écocentre et appliquez-le dans votre quotidien. Consultez la section *Matières résiduelles* de notre site Internet : <https://www.mrcao.qc.ca/fr/matieres-residuelles-ecocentre>.

Composter (le reste)

Le compostage domestique permet de recycler les matières organiques végétales qui, autrement, se retrouvent dans un site d'enfouissement. Consultez : <https://www.mrcao.qc.ca/fr/compostage-domestique-et-herbicyclage>.

Source : Béa Johnson (2013), *Zéro déchet*. Les éditions Transcontinental.

RÉFLEXION

« C'est vrai, on sort la poubelle sur le trottoir le soir, et, le lendemain matin, les emballages en plastique de céréales et les essuie-tout souillés ont disparu, comme par enchantement. Mais, quand on dit : "Je l'ai jeté", qu'est-ce qu'on veut dire exactement? On l'a jeté où? On a beau déposer les poubelles hors de notre vue, ça ne veut pas dire qu'on ne doit plus y penser. Après tout, nos déchets ne disparaissent pas sous prétexte que les vidangeurs les ont enlevés. Ils finissent dans les décharges, à compromettre notre environnement à l'équilibre précaire, à libérer des composés toxiques dans l'air et le sol, à gaspiller les ressources utilisées pour créer ces produits dont on s'est débarrassé, et à nous coûter des sommes astronomiques chaque année pour les traiter. »

Béa Johnson, *Zéro déchet*. Les éditions Transcontinental, p.29

Écocentre et Centre de valorisation des
matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre
☎ 819 333-2807



Des questions?
Écrivez-nous:
bottinvert@mrcao.qc.ca

MRC d'Abitibi-Ouest
11, 5^e Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7

☎ 819-339-5671
☎ 819 339-5400
✉ mrcao@mrcao.qc.ca

Économie de l'eau potable



Organisme de Bassin Versant
Abitibi-Jamésie

Pour toutes informations supplémentaires,
observations ou questionnements, veuillez
contacter l'OBVAJ :
Tél. : 819-824-4049
Courriel : informations@obvaj.org
Site internet : www.obvaj.org
Facebook :
<https://www.facebook.com/eauOBVAJ/>

Les québécois utilisent chacun environ 589 L d'eau par jour, ce qui correspond à 50% de plus que la moyenne canadienne (MAMROT, 2014). C'est un écart qui augmente depuis les dernières années, malgré le grand effort collectif, qui a baissé notre consommation de près de 200 L en 4 ans.

De plus, 73 % de la population abitibienne consomme de l'eau souterraine, à laquelle il faut porter une attention particulière; il est important de permettre aux sources d'eau de se recharger.

Notre eau n'est pas inépuisable, c'est une richesse que nous devons protéger!



Dans la maison

Dans la salle de bain

- Remplacez les vieilles toilettes par de nouveaux modèles à faible débit, avec des réservoirs de 6 litres ou moins;
- Assurez-vous que votre toilette et vos robinets ne fuient pas;
- Fermez le robinet d'eau lors du brossage des dents, du rasage ou lavage des mains et du visage;
- Utilisez un pommeau de douche à faible débit.

Dans la cuisine

- Garder de l'eau froide au réfrigérateur au lieu de laisser l'eau couler jusqu'à ce qu'elle soit froide;
- Installez un aérateur de robinet pour réduire le débit d'eau;
- Utilisez des électroménagers à faible consommation d'eau;
- Isolez vos tuyaux d'eau afin d'éviter de gaspiller de l'eau pendant qu'elle se réchauffe.

À l'extérieur

- Récupérez l'eau de pluie pour arroser votre pelouse, vos plates-bandes et pour laver votre voiture;
- Évitez d'arroser de façon excessive;
- Arrosez tôt le matin pour éviter que l'eau ne s'évapore;
- Lavez votre voiture à l'aide d'un seau d'eau, au lieu d'utiliser un boyau d'arrosage.

L'empreinte d'eau

Lorsqu'on parle de consommation d'eau, on pense généralement à l'eau que l'on touche directement. Or, notre empreinte est beaucoup plus large que ça! L'eau qui sert à faire pousser les fruits et légumes que l'on mange ou à produire les vêtements que l'on porte doit aussi être prise en compte!



Attention Attention

La Fondation Canadienne du rein lance sa campagne annuelle de financement le 1^{er} Avril prochain sous la présidence de monsieur Samuel Doré.

Au programme :

Le 7 Avril Brunch Santé, servi au pavillon des sports à Dupuy (coût de 15.00\$). Vous pouvez vous procurer des cartes en appelant Gisèle Goulet à 819 333-2398

Durant tout le mois d'avril les bénévoles feront du porte à porte pour recueillir vos dons. Vous pouvez aussi faire parvenir vos dons à l'adresse suivante :

La Fondation canadienne du rein
Case postale 33
La Sarre (Québec) J9Z 2X4

Merci à l'avance de votre généreuse contribution.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, TENUE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL, LE 5 MARS 2019, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FLORENT BÉDARD, MAIRE.

Sont présents: Monsieur Florent Bédard, maire

Monsieur David Duquette, conseiller siège #1 (arrivée à 19h10)
Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège #2
Madame Angéline P. Corriveau, conseillère siège # 3
Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4
Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5
Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6
Madame Sylvie Boutin Bergeron, d.g et sec. trés.
Madame Geneviève Lapierre, d.g. adj. et sec. trés. adj.

Secrétaire d'assemblée: Madame Geneviève Lapierre

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
 2. Ordre du jour
 3. Procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019
 4. Trésorerie
 - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
 - 4.2 Comptes
 - 4.3 Dépôt du rapport financier pour l'année financière 2018
 - 4.4 Offre de services pour 'audit des livres et comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2019
 5. Correspondance
 - 5.1 Formation – Travaux d'infrastructures : optimiser la gestion des projets
 - 5.2 Fête de la Fidélité
 - 5.3 Autres points...
 6. Règlements
(aucun)
 7. Avis de motion
(aucun)
 8. Rapport des comités
 - 8.1 Rapport annuel d'activités 2018– Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques
 - 8.2 Autres points...
 9. Voirie municipale
 - 9.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 9.2 Projets particuliers d'amélioration (réseau routier municipal)
 - 9.3 Offre de services - dégel de ponceaux
 - 9.4 Autres points...
 10. Affaires nouvelles
 - 10.1 Programme d'aide financière pour la préparation aux sinistres – volet 2
 - 10.2 Plan de développement local
 - 10.3 Lancement d'un appel d'offres par invitation – Travaux d'amélioration de la salle municipale
 - 10.4 Autres points...
 11. Période de questions
 12. Clôture de la séance
 13. Levée d'assemblée
-

19-03-45 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h07.

19-03-46 2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

19-03-47 3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019.

Adoptée

4 TRÉSORERIE

19-03-48 4.1 RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Considérant la présentation du rapport mensuel des revenus et dépenses par la secrétaire trésorière, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'adopter le rapport mensuel des revenus et dépenses, tel que déposé.

Adoptée

Arrivée de Monsieur David Duquette

19-03-49 4.2 COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (réf. liste 4.2 jointe à l'ordre du jour) et de la liste des comptes à payer (réf. liste 4.2 jointe à l'ordre du jour) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures, le tout pour un montant total de 32 388.53 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu d'approuver les listes de comptes présentés et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

19-03-50 4.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2018

Considérant la vérification comptable terminée et la transmission des états financiers de la Municipalité pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018 par le vérificateur comptable;

Considérant qu'un avis public relativement au dépôt des états financiers de la Municipalité pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018 a été émis dans les délais prescrits;

En conséquence, les états financiers de la Municipalité pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018 sont déposés séance tenante.

19-03-51 4.4 OFFRE DE SERVICES POUR L'AUDIT DES LIVRES ET COMPTES DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Considérant la présentation de l'offre de services reçue pour l'audit des livres et comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit des livres et comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 et ce, selon les honoraires soumis à l'offre de services, ceux-ci estimés à 7 950.00 \$ plus les taxes applicables;

Adoptée

5 CORRESPONDANCE

La secrétaire trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 5 février 2019 et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

19-03-52 5.1 FORMATION – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE : OPTIMISER LA GESTION DES PROJETS

Considérant la tenue de la formation « Travaux d'infrastructure – Optimiser la gestion des projets » le 8 mai prochain à Rouyn-Noranda, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Sylvie Boutin Bergeron et son adjointe, Madame Geneviève Lapierre à s'inscrire à l'événement. Les frais d'inscription au coût de 316 \$ chacune ainsi que les frais de déplacements sont de ce fait autorisés.

Adoptée

19-03-53 5.2 FÊTE DE LA FIDÉLITÉ

Considérant la demande des membres du conseil pastoral paroissial de la Municipalité, celle-ci visant le prêt de la salle municipale lors de la tenue de la Fête de la Fidélité, il est proposé par Monsieur David Duquette, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg autorise le prêt de la salle municipale, ceci incluant le ménage ainsi que l'utilisation des nappes et de la vaisselle jetable lors de l'événement qui se déroulera le 12 mai prochain.

Adoptée

6 RÈGLEMENTS

Aucun point

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 RAPPORT DES COMITÉS

19-03-54 8.1 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2018 – PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg adopte le rapport annuel d'activités pour l'année 2018 relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel que déposé par la secrétaire trésorière et directrice générale adjointe. Celui-ci sera transmis à la MRC d'Abitibi-Ouest dans les plus brefs délais.

Adoptée

9 VOIRIE MUNICIPALE

19-03-55 9.1 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 143 998 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, sur proposition de Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur David Duquette, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

19-03-56 9.2 PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL)

Il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg mandate le maire Monsieur Florent Bédard afin d'aller présenter une demande de subvention auprès de la députée, Madame Suzanne Blais, dans le cadre du programme « Projets particuliers d'amélioration » relatifs au réseau routier municipal.

Les travaux visés par la demande sont les suivants :

- Refaire la mise en forme du 4^e-et-5^e rang à l'aide de machinerie équipée d'une lame de type " rotobite " sur une distance de 4.53 kilomètres ;
- Rechargement à l'aide de matériel granulaire 0 ¾ du 4^e-et-5^e rang sur une distance de 4.53 kilomètres. La quantité estimée s'évalue à 5 436 tonnes.

Il est à noter que la longueur de la mise en forme et du rechargement pourrait varier selon l'aide financière accordée.

Adoptée

19-03-57 9.3 OFFRE DE SERVICE - DÉGEL DE PONCEAUX

Considérant l'offre de services soumise par la municipalité de Clerval relativement au dégel des ponceaux pour la saison 2019, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Monsieur David Duquette, et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg accepte les

services proposés aux mêmes conditions que pour l'année 2018, soit un taux horaire de 150.00 \$ / heure.

En cas d'urgence, considérant que la municipalité de Clerval mettra la priorité sur son propre territoire, la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg se réserve le droit de faire appel à d'autres fournisseurs pour ce service.

Adoptée

10. AFFAIRES NOUVELLES

19-03-58 10.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉPARATION AUX SINISTRES – VOLET 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Monsieur David Duquette et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg:

- Présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;
- Autorise la directrice générale, Madame Sylvie Boutin Bergeron à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

19-03-59 10.2 PLAN DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Considérant que le conseil municipal travaille actuellement à la préparation du plan de développement local 2019-2023;

Considérant que le plan de développement précédent prenait échéance à la fin de l'année 2018;

Considérant qu'un plan de développement local doit être en vigueur afin qu'une municipalité puisse procéder au dépôt de projets dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires (FDT);

Considérant que la Municipalité souhaite déposer un projet au FDT à la date de tombée d'avril et que la nature de celui-ci est conforme aux visions du dernier plan ainsi que du plan à venir;

En conséquence, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg prolonge la validité de son plan de développement local 2016-2018 et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau plan 2019-2023.

Adoptée

19-03-60 10.3 LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION – TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA SALLE MUNICIPALE

Considérant que la Municipalité souhaite déposer un projet dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires visant l'amélioration de la salle municipale et que le détail des coûts doit être indiqué, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur David Duquette et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg procède à un appel d'offre par invitation pour les travaux suivants pour la salle municipale:

- Installation d'un plafond suspendu afin de cacher les conduites et le filage apparent ;
- Modifications électriques nécessaires pour les fluorescents et prises de courant qui ne fonctionne plus (inclure nouveaux luminaires pour adapter au plafond suspendu si nécessaire);
- Peinture de tous les murs, colonnes, portes et armoires (rafraîchissement complet, 2 couleurs) ;
- Peinture du plancher de ciment ;
- Remplacement du couvre plancher dans les salles de bain.

À noter que le contrat sera octroyé conditionnellement à l'obtention de l'aide financière demandée. Les travaux, s'il y a lieu, pourront être exécutés entre septembre et novembre.

Adoptée

19-03-61 11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions. Il est 20h55.

19-03-62 12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 21h00.

19-03-63 13 LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur David Duquette et unanimement résolu de lever l'assemblée.

Adoptée

Prenez note que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra mardi le 2 avril prochain, à l'édifice municipal.

Bienvenue à tous!